



Le 23 décembre 2020

L'honorable Marco Mendicino  
Ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)  
Édifice Jean Edmonds, tour Sud, 20<sup>e</sup> étage  
365, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1L1  
[Minister@cic.gc.ca](mailto:Minister@cic.gc.ca)

**Objet : Demande de réunion pour l'industrie concernant l'examen du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire (PPIA) en janvier 2021**

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil des viandes du Canada (CVC) et de Mushrooms Canada (MC), nous aimerions demander une réunion pour l'industrie, en janvier 2021, afin d'examiner les progrès et l'état du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire (PPIA).

Au Canada, un emploi sur huit est assuré par l'industrie agroalimentaire, dont la contribution à l'économie s'élève à quelque 111 milliards de dollars par an, soit plus de 6 % du PIB. Cela représente 304 millions de dollars par jour et 2,3 millions d'emplois. Les employeurs de notre industrie participent à des campagnes publicitaires et à des salons de recrutement; à l'amélioration des pratiques en matière d'embauche, de formation et de rétention, y compris en apprentissage linguistique; à des campagnes de publicité plus énergiques dans la géomatique des affaires; à un travail intégré avec les fournisseurs de services communautaires et sociaux; à des incitatifs accrus pour la présentation d'employés ainsi que pour les étudiants; et bien plus encore. Malgré l'augmentation du recrutement, les problèmes de main-d'œuvre, de compétences et de talents dans les exploitations agricoles et le secteur de la transformation de la viande demeurent critiques.

Nous comptons sur le PPIA pour aider nos entreprises agricoles et alimentaires à pourvoir les postes vacants, et pour soutenir les travailleurs étrangers temporaires (TET) essentiels en leur offrant une voie d'accès sûre à la résidence permanente. À cause de la pandémie de COVID-19, cette année a été très difficile pour les secteurs de l'agriculture et de la transformation. Et avec le resserrement de la réglementation, il devient de plus en plus compliqué, pour les entreprises et leurs TET, de pourvoir les postes vacants lorsqu'il n'y a pas de Canadiens pour les occuper. C'est pourquoi le PPIA est devenu très important pour aider les filières de l'agriculture et de la transformation de la viande à retenir les travailleurs qui ont de précieuses compétences et qui assurent l'approvisionnement alimentaire au Canada et ailleurs dans le monde.

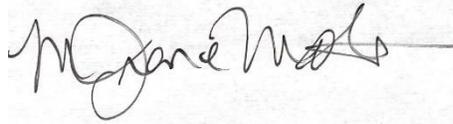
Dans le cadre de cet examen, nous aimerions savoir combien de travailleurs ont eu recours au PPIA depuis son lancement. Afin de faciliter la réussite du PPIA, nous vous transmettons les recommandations de notre industrie (en pages 2 et 3) que nous aimerions voir incluses dans le processus d'examen du PPIA et dont nous voudrions discuter à la prochaine réunion.

Nous vous remercions de soutenir et de privilégier l'agriculture et l'agroalimentaire comme secteurs clés de la stratégie d'immigration d'IRCC. Nous espérons avoir le plaisir de rencontrer votre équipe d'IRCC au cours de la nouvelle année.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Ryan Koeslag  
Vice-président exécutif  
Mushrooms Canada  
[ryan@mushrooms.ca](mailto:ryan@mushrooms.ca) | [www.mushrooms.ca](http://www.mushrooms.ca)



Marie-France MacKinnon  
Vice-présidente, Affaires publiques  
Conseil des Viandes du Canada

cc :

L'hon. Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, [Marie-Claude.Bibeau@parl.gc.ca](mailto:Marie-Claude.Bibeau@parl.gc.ca);  
[correspondancem@agr.gc.ca](mailto:correspondancem@agr.gc.ca)

L'hon. Carla Qualtrough, ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, [Carla.Qualtrough@parl.gc.ca](mailto:Carla.Qualtrough@parl.gc.ca);  
[EDSC.SM.CORR.DEPT-MS.CORR.DEPT.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:EDSC.SM.CORR.DEPT-MS.CORR.DEPT.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca)

Cyndi Jenkins, cheffe de cabinet du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, [cyndi.jenkins@canada.ca](mailto:cyndi.jenkins@canada.ca)

Kyle Nicholson, conseiller en politiques, cabinet du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, [Kyle.Nicholson@cic.gc.ca](mailto:Kyle.Nicholson@cic.gc.ca)

Taras Zalusky, chef de cabinet de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, [taras.zalusky@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:taras.zalusky@hrsdc-rhdcc.gc.ca)

Doug Wong, conseiller en politiques, cabinet de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, [douglas.wong@hrsdc-rhdcc.gc.ca](mailto:douglas.wong@hrsdc-rhdcc.gc.ca)

Hilary Peirce, conseillère en politiques, cabinet de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, [hilary.peirce@canada.ca](mailto:hilary.peirce@canada.ca)

## RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME PILOTE SUR L'IMMIGRATION AGROALIMENTAIRE

1) **Renouvellement et prolongation des permis de travail** : Les problèmes de renouvellement des permis de travail dans les secteurs de l'agriculture et de la boucherie ont été exacerbés par la pandémie, ce qui a eu pour effet de mettre de nombreux travailleurs ayant perdu leur carte d'assurance-maladie et d'autres documents d'identité pendant la COVID-19 dans des situations terribles. En pareilles circonstances, les travailleurs sont même incapables de retourner dans leur pays d'origine si un membre de leur famille tombe malade ou décède, parce qu'ils ont perdu leur permis de travail et n'ont qu'un « statut implicite ». Nous voulons que les TET du secteur agricole et agroalimentaire au Canada bénéficient du même traitement prioritaire que celui accordé aux TET entrants.

### **Nous recommandons :**

- a. **que sur le formulaire imm5710 soit ajouté le code CNP, à la page 3, ligne 6, à côté du numéro d'EIMT, afin que les agents d'IRCC puissent avoir un champ de recherche permettant de trouver nos codes CNP pour l'agriculture et l'agroalimentaire qui sont prioritaires selon les règlements;**
- b. **que les prolongations et les renouvellements de permis de travail soient effectués dans un délai de 30 jours.**

- 2) **Nous recommandons qu'IRCC envoie une lettre d'acceptation dans le cadre du PPIA aux candidats retenus et au PTET** – Actuellement, le processus ne prévoit pas de lettre indiquant l'acceptation au PPIA. C'est ce qui permet à IRCC de dispenser les employeurs des secteurs de l'agriculture et de la transformation de la viande des renouvellements et prolongations du PTET (agriculture et transformation de la viande) et du plafond applicable (transformation de la viande). Le PPIA devrait être mis en place comme le programme Entrée express ou les programmes des candidats des provinces qui prévoient une lettre ou un certificat de nomination dans le processus. Sans cela, le PPIA ne peut pas fonctionner correctement pour les travailleurs, les employeurs ou le PTET.
- 3) **Nous recommandons que le processus en matière d'éducation soit assoupli pendant la COVID-19** – Les établissements d'enseignement des pays d'origine des travailleurs sont fermés depuis le début de la pandémie, ce qui ne permet pas aux travailleurs d'entamer le processus pour l'évaluation du niveau de scolarité dans le cadre du PPIA. Pour cette raison, nous aimerions recommander un processus d'évaluation en deux parties. Celui-ci pourrait être immédiatement modifié pour :
- a. permettre aux travailleurs d'utiliser des **copies de diplômes d'études secondaires** avec le libellé recommandé par l'organisme d'évaluation : « Évaluation fondée sur les documents présentés par le demandeur »;
  - b. terminer le processus d'évaluation du niveau de scolarité, lorsque les établissements d'enseignement rouvriront, en demandant **l'envoi des originaux par courrier à l'organisme d'évaluation.**
- 4) **Nous recommandons que les travailleurs titulaires d'un permis de travail ouvert et les autres travailleurs du volet du PTET puissent présenter une demande par l'entremise du PPIA** – L'admission au PPIA devrait être fondée sur une **offre d'emploi permanent à temps plein d'un employeur** et non dépendre du SCIAN ou des volets du PTET, qui sont normatifs. Ces règlements et obstacles font que moins de travailleurs possédant les compétences et l'expérience en agriculture dont le Canada a besoin peuvent se qualifier pour le programme pilote et en bénéficier.